

Editorial du Président

S'opposer au progrès et au changement c'est en fait régresser par rapport au monde qui change et ceci est encore plus vrai dans le domaine de l'énergie qui évolue à Très Grande Vitesse !

C'est pourquoi, nous devons rapidement nous adapter aux évolutions. C'est ce que le SEY cherche résolument à faire en rattrapant le retard pris face aux enjeux de l'énergie et aux prestations que nous devons offrir à nos communes adhérentes...

L'organisation territoriale est encore à « parfaire » pour que le SEY devienne (suivant les préconisations nationale et préfectorale) un véritable syndicat départemental avec toutes ses composantes de services offerts aux communes et aux intercommunalités.

Les financements pour l'enfouissement des réseaux électriques doivent nécessairement augmenter, mais sans que ce soit au détriment de la qualité...

La maîtrise des économies d'énergie est à structurer au sein du SEY pour offrir une aide simplifiée aux communes.

Notre syndicat représentant un potentiel significatif de consommateurs, nous devons nous intéresser à l'opportunité des groupements d'achats.

Enfin, l'éclairage public étant un sujet particulièrement important pour les communes tant pour les travaux neufs, la maintenance que pour la consommation, une enquête est engagée pour mesurer les réelles attentes de chacun.

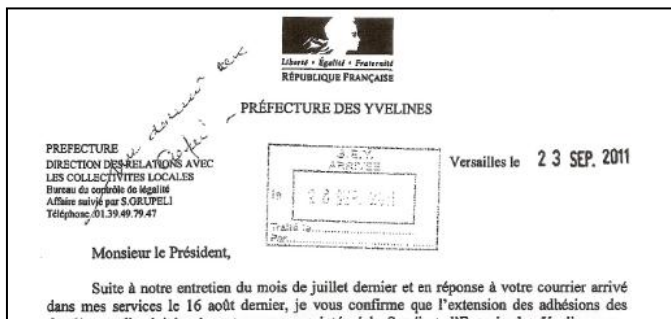
Marc Emonet
Président du SEY

Sommaire

- 1 Projet d'organisation territoriale du SEY ..1
- 2 Dernières nouvelles du SEY2
- 3 Etude sur la sélection des projets2
- 4 Point sur ERDF2
- 5 L'amélioration de l'efficacité énergétique .3
- 6 Les groupements d'achats3
- 7 Site internet.....3
- 8 Eclairage public.....3
- 9 Informations sur les lampes3
- 10 Enquête sur l'éclairage public4

1 PROJET D'ORGANISATION TERRITORIALE DU SEY

1.1 Courrier de la Préfecture du 23 septembre 2011

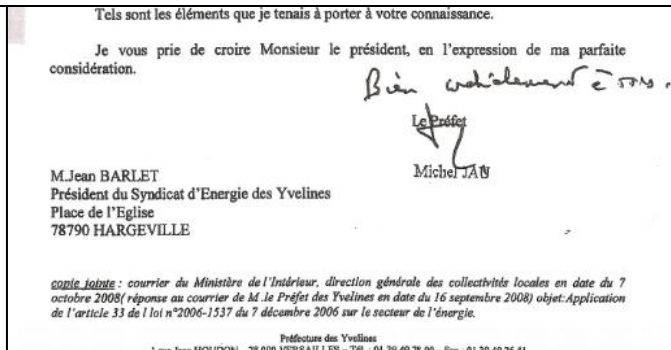


Le SEY devrait, à terme, être le seul syndicat à exercer la compétence de distribution publique d'électricité sur le département des Yvelines. En effet, les syndicats primaires et les communes qui ont adhéré au syndicat ont transféré leur compétence et le SEY devient de droit compétent pour exercer la maîtrise d'ouvrage des travaux électriques.

Lorsque l'ensemble des collectivités concernées (hors zone urbaine et distribution non nationalisée) aura rejoint le SEY, les syndicats primaires ne pourront donc plus juridiquement être maintenus.

dont je vous joins à nouveau copie, est plus que jamais d'actualité dans le contexte de réforme des collectivités territoriales, dans le cadre de la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010.

Enfin, la circulaire ministérielle NOR IOCB1033627C du 27 décembre 2010 destinée à l'ensemble des Préfets de départements, réaffirme la volonté du législateur de couvrir l'intégralité du territoire par des EPCI mais aussi de réduire le nombre de syndicats intercommunaux et notamment propose la disparition de syndicats devenus obsolètes.



1.2 Organisation envisagée

Il est clairement défini par la Préfecture dans son courrier du 23 septembre 2011 (ci-dessus) que toutes les communes des Yvelines devront adhérer au SEY et que les syndicats primaires devenus inutiles sont amenés à disparaître. Dans le cas où certains syndicats primaires ont des compétences particulières, celles-ci devront être transférées au plus vite au SEY afin d'être en cohérence avec les dispositions déjà en place dans de nombreux autres départements.

Pour permettre une gestion plus aisée du Comité syndical (face au nombre important de délégués), il peut être envisagé de s'inspirer de l'organisation des intercommunalités avec des délégués communautaires « énergie » et une représentation locale et équilibrée au sein du Bureau ou une représentation communale comme le font certains syndicats.

Ceci dans le but de répondre au souci parfaitement justifié des relations de proximité.

2 DERNIERES NOUVELLES DU SEY

2.1 Programme 2012

Dans sa séance du 29 mars 2012, le Bureau syndical a adopté le programme 2012 en privilégiant les opérations qui avaient été demandées en 2011 et qui n'avaient pas été retenues et en tenant compte des critères d'amélioration de la qualité afin d'obtenir un montant maximal de l'enveloppe.

Le résultat obtenu est rappelé dans le tableau ci après :

	2011		2012		écart en montant
	Nb	Montant	Nb	Montant	
Projets demandés par les communes	65	4 500 000 €	74	5 700 000 €	+27%
Projets retenus par le Bureau	47	2 952 040 €	50	3 240 000 €	+10%

2.2 Compte administratif et de gestion 2011

Le Comité Syndical a approuvé le 4 avril 2012 le compte administratif de 2011 qui fait apparaître les résultats suivants :

2011	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	3 609 872,98€	5 421 072,20 €	1 811 199,22 €
Investissement	20 127,19 €	32 499,22 €	12 372,03 €
	3 630 000,17 €	5 453 571,42 €	1 823 571,25 €

Il a également approuvé le compte de gestion 2011.

2.3 Budget 2012

Le budget pour l'exercice 2012 a ensuite été présenté et a obtenu l'approbation du Comité Syndical.

2012	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	8 432 400 €	8 432 400 €
Investissement	50 000€	50 000 €
	8 482 400 €	8 482 400 €

3 ETUDE SUR LA SELECTION DES PROJETS

Pour assurer une parfaite transparence dans le choix des projets d'enfouissement de réseaux bénéficiant d'aides

sey78
seychelles 78
commune de Seyssins

projet

Horsville, le 15/04/2012

Fiche de caractérisation du projet pour l'année n
(à l'usage de définir les priorités pour hiérarchiser et sélectionner les projets par rapport à l'enveloppe allouée)

Spécificités de la commune

Nom de la commune :

A. Nombre d'habitants :

B. Part des câbles aériens restants :
i) Longueur total de câbles de la commune en m :
ii) Longueur de câbles BT aériens en m :

C. Historique des travaux d'enfouissement dans la ville :
Travaux acceptés année n-1 ☐ Travaux non demandés année n-1 ☐ Travaux refusés année n-1 ☐
Travaux acceptés année n-2 ☐ Travaux non demandés année n-2 ☐ Travaux refusés année n-2 ☐

Projet

D. Associé à d'autres travaux d'enfouissement oui ☐ non ☐ si oui lesquels :

E. Conjoint avec d'autres communes oui ☐ non ☐ si oui lesquelles :

F. A proximité d'un monument historique oui ☐ non ☐ si oui lequel :

G. Travaux faisant partie de plusieurs tranches oui ☐ non ☐ si oui lesquels :

H. Travaux le long d'une route à grande circulation oui ☐ non ☐ si oui laquelle :

I. Travaux en façade à enfouir oui ☐ non ☐ si oui lesquels :

J. Montant des travaux prévus en valeur absolue, montant estimé :

Travaux participants à l'amélioration de la qualité des réseaux

K. Opération répondant aux critères qualité 1 à 3 d'ERDF..... oui ☐ non ☐

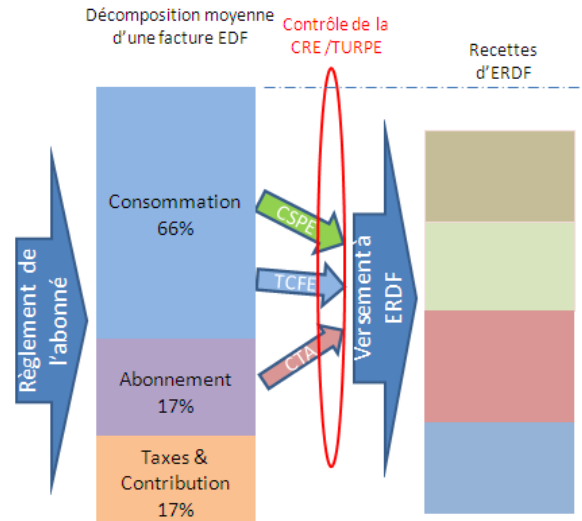
L. Opération répondant aux critères qualité 4 à 11 d'ERDF..... oui ☐ non ☐

M. Opération répondant aux critères qualité 12 d'ERDF..... oui ☐ non ☐

dans le cadre de notre cahier des charges de concession des critères objectifs vont être élaborés, une fiche renseignée par chaque commune souhaitant bénéficier d'aides permettra de caractériser et prioriser son projet.

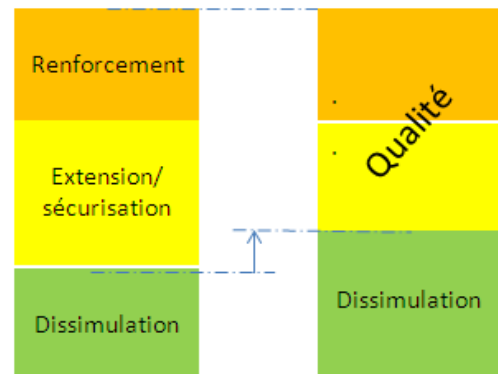
4 POINT SUR ERDF

Les recettes d'ERDF proviennent essentiellement des factures EDF payées par les abonnés. Celles-ci regroupent les consommations, l'abonnement et les taxes et contributions.



En dehors des charges de fonctionnement propres à l'entreprise, ERDF dispose d'une capacité à financer des investissements pour le renforcement, les extensions et

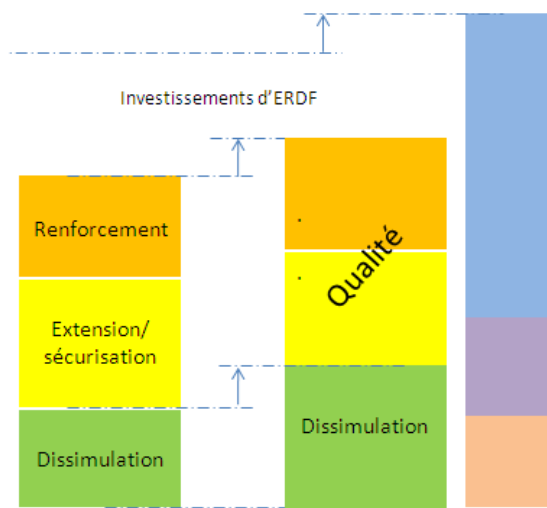
Investissements d'ERDF



la sécurisation ainsi que la dissimulation des réseaux.

C'est le tarif régulé d'acheminement (Turpe) décidé par le Gouvernement sur proposition de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) qui assure la couverture des amortissements et la rémunération des investissements.

En d'autres termes, ERDF dispose chaque année d'un budget donné pour les investissements sur les réseaux ; si la valeur attribuée aux enfouissements est augmentée, celle-ci se fait soit au détriment de la qualité (et ce n'est pas forcément le but recherché) soit par l'augmentation de la masse totale des investissements (pour ne pas pénaliser la qualité) et cela ne peut se faire qu'en répercutant l'augmentation sur les factures des abonnés (ce n'est pas non plus le but recherché).



En fait, le bon compromis est d'arriver à faire des travaux d'enfouissement qui améliorent l'esthétique et la qualité, cette combinaison permet d'augmenter l'enveloppe allouée...sans remettre en cause l'équilibre budgétaire.

5 L'AMELIORATION DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE

La loi de programme n° 2005-781 du 13 juillet 2005 fixe les orientations de la politique énergétique (loi POPE) ; elle confère aux collectivités territoriales un rôle majeur en matière de Maîtrise de la Demande de l'Energie (MDE) permettant de leur faire bénéficier du dispositif de Certificats d'Economie d'Energie.

Le SEY a signé dans ce cadre le 14 octobre 2010 un accord de coopération avec EDF afin d'améliorer, par différentes actions et aides, l'efficacité énergétique des communes adhérentes au SEY.

Aux vues des enjeux économiques et des demandes des communes, le SEY en a fait une de ses priorités et un ingénieur a été chargé de s'occuper plus particulièrement de ce dossier.

Toutes les possibilités qui permettront d'apporter un soutien logistique aux communes sont analysées et différents contacts ont été pris avec :

- Les organismes nationaux (ADEME, ...)
- l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de St Quentin en Yvelines (ALECSQY) qui propose des conseils énergétiques,
- VOLTALIS qui offre un système électronique totalement gratuit pour les bâtiments communaux et pour les particuliers permettant d'effacer une partie des consommations pendant les périodes de pointes... (les économies enregistrées sans perturbation majeure représentent de 10% à 15%)

En outre les nouveaux objectifs de 20 GWh cumac qui ont été fixés nous obligent à mutualiser les dossiers de CEE pour pouvoir les vendre et obtenir des prix d'achats intéressants, le SEY mène une réflexion sur cette opportunité.

6 LES GROUPEMENTS D'ACHATS

De plus en plus de collectivités cherchent à se regrouper pour obtenir des volumes beaucoup plus importants et pouvoir bénéficier de tarifs préférentiels...

Le SEY pour le moment est dans sa phase d'analyse, de recherche documentaire et d'opportunités !...

Plusieurs possibilités existent mais il convient de faire les bons choix qui peuvent nous engager sur plusieurs années...

7 SITE INTERNET

Comme annoncé précédemment, le site internet du SEY est ouvert, et il est désormais possible de surfer sur

www.sey78.fr

L'espace « adhérents » permet de trouver toutes les informations pratiques sur les communes : la RODP, la redevance R2, et toute l'actualité sur l'énergie...

D'un clic, on peut découvrir son patrimoine « électricité » à partir d'une carte interactive...

Le premier code d'accès correspond au code INSEE des communes, il peut être modifié en transmettant un nouveau code à l'adresse suivante : accueil@sey78.fr

8 ECLAIRAGE PUBLIC

Réduire la facture de l'éclairage public pour les communes est un enjeu important et encouragé par les pouvoirs publics. La mutualisation des travaux, de la maintenance, des achats, de diagnostics énergétiques, de conseils,... permet :

- d'aider les petites communes n'ayant pas les compétences suffisantes en interne,
- de diminuer les coûts de manière assez sensible.

Le SEY mène une réflexion afin d'offrir prochainement un catalogue de prestations dans ces domaines, l'enquête ci-après nous permettra de connaître la situation de votre parc et de vos attentes.

Types de prestations envisageables :

- Conseil en éclairage public
- Diagnostic : recensement des points lumineux, étude des factures, préconisations par ordre de priorités
- Groupement de commandes
- Marchés mutualisés de travaux, de maintenance....

9 INFORMATIONS SUR LES LAMPES

Il convient de rappeler que les ampoules à incandescence d'une puissance de 100, 75 et 60 Watts ont été progressivement retirées du marché en France ; celles d'une puissance égale ou supérieure à 40 W ne sont plus vendues en France depuis le 1^{er} septembre 2011 et celles de 25 W seront retirées de la vente le 31 décembre 2012.

Les lampes à incandescences sont remplacées soit par des lampes halogènes qui permettent une économie de 30%, soit par des lampes fluo-compactes qui représentent une économie de 80%, soit par des lampes à LED qui représentent 90% d'économie !...

Cette mesure permettra à la France d'économiser 8 térawattheures par an de consommation d'électricité à l'horizon 2016 (Source : CEA).

En outre, à compter d'avril 2015, la mise sur le marché des lampes à vapeur de mercure sera interdite suivant le règlement européen 245/2009. Ces Lampes équipent majoritairement les luminaires type « boule » qui éclairent plus le ciel que la terre et participent grandement à la pollution lumineuse (Source : ADEME).

10 ENQUÊTE SUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC (à retourner pour le 21 mai au plus tard)

COMPETENCE

- Avez-vous transféré la gestion de votre compétence Eclairage Public ?
OUI ☐ Nom de l'EPCI :
- NON ☐ Combien d'agents sont dédiés à l'éclairage public ? :ETP(*)

TRANSFERT DE LA COMPETENCE

- Seriez-vous intéressés par la mutualisation de la gestion de votre éclairage public en la déléguant au SEY ?
OUI ☐ Quelle compétence ? (plusieurs choix possibles) :
 - Maîtrise d'ouvrage d'investissement ☐ (Travaux de premier établissement, extension, renouvellement)
 - Maintenance / Entretien ☐
 - Groupement d'achats ☐
- NON ☐

VOTRE PARC

- Combien avez-vous approximativement de ? :
 - Points lumineux :
 - Lampes à vapeur de mercure :
 - Lampes d'une puissance de 250 Watt :
 - Armoires électriques :
- Quel est l'âge moyen de votre parc ? :
- Possédez-vous les plans de votre réseau ?
OUI ☐ Numérique ☐ Papier ☐
NON ☐
- Avez-vous un budget dédié à l'éclairage public ?
OUI ☐ Montant :
NON ☐

DIAGNOSTIC ENERGETIQUE

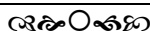
- Avez-vous réalisé un diagnostic énergétique ?
OUI ☐ Quelle année ? :
NON ☐ Comptez-vous en réaliser un ?
OUI ☐ Quelle année ? :
NON ☐
- Connaissez-vous le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie ?
OUI ☐ Avez-vous constitué un dossier ? OUI ☐ NON ☐
NON ☐

MAINTENANCE

- Avez-vous un contrat de maintenance ? :
OUI ☐ Date de fin de contrat :
NON ☐
- Réalisez-vous un remplacement systématique des lampes ?
OUI ☐ Fréquence :
NON ☐

(*) Equivalent Temps Plein

Merci de bien vouloir nous retourner une copie de ce questionnaire dûment rempli pour le 21 mai 2012 au plus tard afin de nous faire connaître votre position sur ce sujet ce qui permettra d'orienter notre stratégie en fonction de vos besoins.



Contact :

Syndicat d'Energie des Yvelines
Place de l'Eglise
78 790 HARGEVILLE
Tél : 01 30 42 36 78
e-mail : accueil@sey78.fr